

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale, **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** VINGDIOLET Marie-Christine **En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28**

16- Affaires financières – Vote de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – *Rapporteur : Justine GUYOT*

Suivant le contexte inflationniste et la revalorisation des bases fiscales à 2,08 %, les produits attendus 2025 et les taux sont les suivants :

➤ Pour la commune de Saint Germain Chassenay

Zone 10 EXV200 ST GERMAIN

Le SYCTOM de Saint Pierre le Moutier nous a communiqué un produit attendu de 32 656 €, le taux de cette zone doit être à 11,77 % pour atteindre ce produit.

➤ Pour les communes de Cossaye, Laménay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury-Lurcy

Suivant la délibération, le SICTOM Nord Allier nous a communiqué un produit attendu de 263 452 €, les taux doivent être pour les zones concernées comme suit pour atteindre ce produit :

Zone	Taux 2025
01 SICTOM_NA_C0,5_BRASLATERAL (01 Cossaye, Laménay, Lucenay)	11,90%
05 SICTOM_NA_C1_SPEC (05 E EXV200 K087 Lucenay)	15,90%
04 SICTOM_NA_C1 (06 Cossaye, Lucenay et 04 Toury Lurcy)	13,90%
08 SICTOM_NA_C0,5 (08 Cossaye, Laménay, Lucenay)	11,90%

➤ Sur le secteur de collecte en régie

Suivant la délibération 2023-060 du 27/06/2023 sur la fusion des zones et pour atteindre le produit de 2 296 892 € nécessaire à l'équilibre du budget, le taux doit être fixé comme suit :

2024	Taux 2025
02 REGIE C1	10,90 %

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'**approuver** les taux pour l'année 2025

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 8 avril 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 10/04/2025
Et de la publication le 10/04/2025
Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente

La Présidente,
R. ROY
Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère}
Vice-Présidente